

Bureau communautaire du jeudi 1^{er} octobre 2015

Compte-rendu de séance

Le bureau communautaire s'est réuni le jeudi 1^{er} octobre, à 18 Heures à l'hôtel de communauté, à Plabennec.

Date de la convocation : 22/09/2015

Nombre de membres : 14

Quorum : 8

Nombre de membres présents ou remplacés : 13

Dominique Bergot	présent	Nadège Havet	présente
Christian Calvez	présent	Yann Le Louarn	présent
Laurent Chardon	présent	Andrew Lincoln	présent
Christine Chevalier	présente	Jean-Yves Roquinarc'h	présent
Marie-Annick Creac'hcadec	présente	Roger Talarmain	présent
Bernard Gibergues	présent	Guy Taloc	présent
Philippe Le Polles	excusé	Jean-François Treguer	présent

Assistaient également à la réunion : Yannick Coroller, Paul Deuff, Christelle Hamon et Rachel Héliers de la CCPA.

Points abordés :

- 1- PLUi – Constitution d'un groupe de travail sur les questions de gouvernance – Christian CALVEZ..... 3
- 2- Projet de territoire – Validation du document définitif – Christian CALVEZ..... 4
- 3- Printemps des Abers – partenariat 2016/2020 – Roger TALARMAIN..... 5
- 4- Mise aux normes des déchèteries – audit pour un diagnostic des installations et propositions d'optimisation – mise en place d'un comité de pilotage et consultation des entreprises – Christine CHEVALIER..... 7
- 5- Mission Locale – classement en Service Social d'Intérêt Général – Marie-Annick CREAC'HCADEC..... 8
- 6- Paroles en Wrac'h – promotion de l'évènement – Roger TALARMAIN..... 8
- 7- ZAC de Kerlouis – acquisitions de terrains par la SAFI – Bernard GIBERGUES..... 9
- 8- Questions diverses..... 10
 - Calendrier 2016 des bureaux et conseils communautaires – Christian CALVEZ..... 10
 - Rapport d'activités 2014 de la CCPA – Christian CALVEZ..... 10
 - Association CÉZON – demande de subvention d'investissement pour des travaux de restauration et de conservation du fort Cézon – Christian CALVEZ..... 10
 - Analyse financière et fiscale de la CCPA – Jean-François TREGUER..... 11
 - Décision modificative n°3 – Jean-François TREGUER..... 11
 - Fourrière animale – Christian CALVEZ..... 11
 - Loi NOTRe – Christian CALVEZ..... 11
 - Devenir de l'Agence de Développement du Pays des Abers-Côte des Légendes – Bernard GIBERGUES..... 11
 - Désignation d'un représentant au sein de la commission consultative du SDEF – Christian CALVEZ... 12
 - Suite à donner à l'interview de François Cuillandre paru sur le Télégramme – Christian CALVEZ... 12

La séance était précédée, à 17h00, d'une présentation du rôle de Brest Terres Océanes par Patrick Leclerc, son Président et Olivier Costil, son Directeur, suivie d'échanges sur son rôle dans l'action touristique du Pays des Abers.

I- PLUi – Constitution d'un groupe de travail sur les questions de gouvernance –

Christian CALVEZ

Idbc011015

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-6 du code de l'urbanisme et sous réserve de réception de l'arrêté préfectoral correspondant au transfert de la compétence PLU à la CCPA, des modalités d'organisation de l'exercice de cette compétence vont devoir être arrêtées.

Plus précisément, cette disposition législative stipule que « *le plan local d'urbanisme est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) lorsqu'il est doté de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, en collaboration avec les communes membres. L'organe délibérant de l'EPCI arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son président, l'ensemble des maires des communes membres.* ».

Comme pour toute autre compétence et grand domaine d'intervention, l'exercice de la compétence PLU nécessite une organisation politique adaptée.

Il s'agit dans un premier temps d'élaborer le PLUi et simultanément de gérer les documents d'urbanisme locaux en vigueur, puis, dans un second temps, d'assurer la mise en œuvre et le suivi du nouveau PLUi.

La réglementation n'impose aucune obligation particulière en matière d'organisation politique. Cependant, si on considère que le PLUi est le moyen de donner à toutes les communes la possibilité d'exercer leurs choix politiques en termes d'urbanisme, il convient alors de définir une organisation de la maîtrise d'ouvrage adaptée.

Des questions sont posées :

- quels sont les principes déterminants d'une co-élaboration ?
- quels sont les moyens nécessaires pour y parvenir ?
- quelles sont les dispositions transitoires portant sur la gestion des documents d'urbanisme locaux en vigueur ?

Plus concrètement,

- comment organiser une commission urbanisme regroupant les délégués de toutes les communes et selon quels principes de représentativité clairs ?
- serait-il préférable d'établir très vite une charte de gouvernance politique concernant l'élaboration du PLUi sachant qu'une délibération du conseil communautaire devra fixer, après avoir organisé la conférence des Maires, les modalités de collaboration entre l'EPCI et ses communes membres ?
- quelles sont les conditions qui favoriseraient la circulation de l'information et permettraient l'adhésion du plus grand nombre tout en garantissant l'efficacité de l'instance de pilotage ?

Par exemple :

- s'appuyer sur un binôme d'élus représentant chaque commune : prévoir un suppléant permet de pallier plus facilement les absences sans prendre de retard et, de plus, il est facile de relayer l'information dans les conseils municipaux lorsqu'on est deux.
- trouver dans les instances de pilotage un savant dosage entre un « noyau dur » nécessairement restreint pour être efficace et une représentation du territoire équitable.
- organiser des rencontres sur le terrain (par commune ou regroupement de communes) des élus pilotes et techniciens tout au long de la démarche pour maintenir le dialogue, rassurer et expliquer les avancées du projet.

Il est proposé de confier ce dossier à un groupe de travail qui pourrait être appelé « gouvernance PLUi » et

constitué d'un représentant de chaque commune (maire ou adjoint à l'urbanisme). Il devra se réunir très rapidement et faire des propositions sur les questions de gouvernance telles qu'évoquées ci-dessus et préparer la conférence intercommunale des Maires en vue de proposer un dispositif de co-élaboration du PLUi.

Après quelques échanges, les membres du bureau communautaire, décident de constituer un groupe de travail intitulé « gouvernance PLUi », constitué du Maire de chaque commune et de son adjoint à l'urbanisme. Il est décidé, à la majorité, que le transfert de compétence sera effectif au 01 novembre 2015.

2- Projet de territoire – Validation du document définitif – Christian CALVEZ

Le document définitif du projet de territoire synthétise la démarche qui a été conduite ainsi que le diagnostic et fixe des orientations rassemblées sous trois grands axes stratégiques (renforcer l'attractivité économique du territoire ; conduire la notoriété du Pays des Abers par la valorisation des atouts touristiques et culturels ; conforter l'attractivité résidentielle).

Ce projet de territoire permet de fixer, de manière cohérente et stratégique pour le territoire, un cap et des priorités d'actions notamment à l'occasion de l'élaboration des différents plans d'action et de financements communautaires.

Cependant, le cadre juridique et financier des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) est très mouvant et soumis à des évolutions qui se succèdent à un rythme soutenu et qui touchent les fondements de l'organisation intercommunale entre communes et communautés : périmètres, compétences, gouvernance, organisation territoriale des services, finances, fiscalité, désengagement de l'Etat...

Cette instabilité institutionnelle n'est pas propice à l'établissement et, surtout, à la mise en œuvre de cette « feuille de route » qui, pour le moins, doit être entendue comme une déclaration d'intention et un catalyseur des énergies locales plus qu'un outil de programmation précis et détaillé.

Ce projet figure comme un repère, un fil conducteur dans un environnement instable qui impliquera certainement des ajustements et une mise en œuvre pragmatique.

Outre la validation du document tel qu'il est présenté au bureau communautaire, se pose également la question de sa diffusion.

Dans ce domaine, les pratiques observées sont très hétérogènes et se partagent entre une simple remise du document (et mise en ligne) aux élus locaux à une publication plus large auprès des partenaires institutionnels, acteurs locaux et à la population locale via une édition spéciale du magazine communautaire.

En termes de communication vers les élus locaux, à noter que des réunions de présentation ont déjà été réalisées.

Conformément aux engagements pris après l'élaboration par un groupe de travail du "projet de territoire" de la CCPA et sa présentation aux élus communautaires et communaux, le document final devra être présenté au conseil communautaire pour adoption.

Si le principe de cette délibération (qui constitue l'approbation d'une sorte de « feuille de route ») est admis, deux solutions s'offrent au bureau :

- soit considérer que ce texte représente une transcription fidèle des échanges qui ont eu lieu sous l'égide de l'ADEUPa : dans ce cas, ce texte pourrait être soumis au conseil du 22 octobre,
- soit souhaiter qu'avant délibération du conseil, ce texte soit soumis à l'examen et aux amendements éventuels des commissions : dans ce cas, cette délibération, amendée en cas de besoin, serait soumise ultérieurement au bureau pour une délibération au conseil du 17 décembre.

Les membres du bureau souhaitent que le texte de la délibération soit soumis à l'examen et aux amendements éventuels des commissions : dans ce cas, cette

délibération, amendée en cas de besoin, sera soumise ultérieurement au bureau pour une délibération au conseil du 17 décembre. De plus, le texte est soumis aux membres du bureau afin de l'étudier et d'y apporter d'éventuelles corrections qui devront être transmises à la CCPA sous 15 jours.

3- Printemps des Abers – partenariat 2016/2020 – Roger TALARMAN

La Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA) et le Centre National des Arts de la Rue Le Fourneau se sont associés, par convention, depuis 2009 pour organiser le « Printemps des Arts des Abers ».

Les axes de développement de ce dispositif partenarial étaient :

- La création artistique en espace public
- La circulation des œuvres, des artistes et des habitants
- La transmission des savoirs et la mise en relation des professionnels

Le bilan de ce deuxième cycle a été présenté lors de la commission territoire du 16 septembre dernier et il en ressort les éléments suivants :

- Bilan positif de l'édition 2015 : très bonne fréquentation, qualité artistique des spectacles proposés.
- Il est proposé de ne maintenir que les temps du dimanche. En effet, lors du précédent mandat, l'idée de la programmation un samedi soir émanait de la volonté d'ouvrir l'évènement à un public plus jeune, à laquelle il n'y a pas eu d'adhésion lors de l'édition 2015. De plus, l'organisation d'un spectacle nocturne apporte plus de contraintes notamment en terme de logistique et d'organisation.
- Reconduction du marché des producteurs locaux mis en place par l'office de tourisme.
- Plan de communication : très bonne implication de l'ensemble des communes dans la diffusion des supports. La réunion de travail avec l'ensemble des chargés de communication a été très utile. L'action TEBEO a été jugée très satisfaisante (ce média permet d'appuyer la notoriété du Printemps des Abers et de drainer un public provenant d'autres territoires).
- Nécessité d'impliquer encore davantage les communes accueillant l'évènement : proposition d'une convention tripartite (CCPA-Fourneau-Communes).
- Le Fourneau a souligné l'investissement fort de la CCPA, notamment en matière de sécurité avec la mise en place de l'équipe des signaleurs. Ces derniers ayant un rôle d'accueil et de mise en sécurité des sites. Un travail plus étroit entre l'équipe du Fourneau et celle de la CCPA a été mené sur la coordination et l'organisation cette année. Ce travail a été très profitable pour la bonne organisation de l'évènement.

La commission territoire, à l'unanimité, a émis un avis favorable pour la reconduction de cet évènement sur une période de 5 ans (de 2016 à 2020), et propose le calendrier suivant :

- 2016 : Lannilis – Plouvien – Saint-Pabu
- 2017 : Plouguerneau – Plouguin – Loc-Brévalaire
- 2018 : Landéda – Le Drennec – Bourg-Blanc
- 2019 : Plabennec – Kersaint-Plabennec – Tréglonou – Coat-Méal
- 2020 : Lannilis – Plouvien – Saint-Pabu

Une convention cadre entre le Fourneau et la CCPA devra être établie pour une durée de 5 ans, sous réserve d'un avis favorable du bureau suivi d'une décision favorable du conseil communautaire.

Une autre convention, cette fois tripartite et annuelle, entre le Fourneau, la CCPA et les communes (accueillant l'évènement dans l'année) devra être également établie afin de préciser les modalités d'organisation et d'intervention de chacun des signataires.

Proposition de financement de l'opération et participation des communes et de la CCPA pour l'exercice 2016 :

Printemps des Abers – Budget prévisionnel 2016			
Dépenses	BP	Recettes	BP
Versement Fourneau (Production artistique)	38 493,00 €	Participation CCPA (0,5€/hab)	20 478,00 €
Communication	8 000,00 €	Participation communes (0,33€/hab)	13 515,00 €
Signaleurs	7 000,00 €	Subvention CD29	4 500,00 €
		Reste à charge CCPA	15 000,00 €
TOTAL	53 493,00 €	TOTAL	53 493,00 €

Le financement de cette opération, au titre de l'année 2016, serait réparti comme suit :

CCPA 20 478 € + 15 000 € = 35 478 € *

Communes 13 515 €

Département 4 500 €

* La participation financière de la CCPA (partie « reste à charge ») pourrait être diminuée dans la mesure où des financements privés interviendraient dans le cadre d'une ou plusieurs actions de mécénat.

Le mode de calcul des participations des communes et celle de la CCPA reste inchangé :

- 0,50€ par an et par habitant pour la CCPA
- 0,33€ par an et par habitant pour les communes

Soit pour l'année 2016

Collectivité	Nombre d'habitants	Taux/ an et / habitants	Montant 2016
CCPA	40 956	0.50€	20 478€
Bourg-Blanc	3475	0,33€	1 146,75€
Coat-Méal	1079	0,33€	356,07€
Kersaint-Plabennec	1370	0,33€	452,10€
Landéda	3720	0,33€	1 227,60€
Lannilis	5488	0,33€	1 811,04€
Le Drennec	1829	0,33€	603,57€
Loc-Brévalaire	209	0,33€	68,97€
Plabennec	8621	0,33€	2 844,93€
Plouguerneau	6487	0,33€	2 140,71€
Plouguin	2174	0,33€	717,42€
Plouvien	3781	0,33€	1 247,76€
Saint-Pabu	2099	0,33€	692,67€
Tréglonou	624	0,33€	205,92€
		Total	33 993,51 €

Le bureau communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à la poursuite du Printemps des Abers suivant les modalités présentées ci-dessus pour la période 2016-2020.

Le conseil communautaire du mois d'octobre se prononcera sur cette proposition.

4- Mise aux normes des déchèteries – audit pour un diagnostic des installations et propositions d'optimisation – mise en place d'un comité de pilotage et consultation des entreprises – Christine CHEVALIER

2dbc011015

La CCPA gère un réseau de cinq déchèteries et trois plates-formes de réception des déchets verts.

Les flux actuellement collectés sur les déchèteries communautaires sont :

Déchets verts – gravats – ferrailles – papiers – cartons – bois – Déchets Diffus Spéciaux (DDS) – textiles – lampes et néons – encombrants – Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) – verre, emballages recyclables et papier.

La réglementation des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) a été profondément modifiée en 2014 et entraîne la nécessité d'une série d'actions de mises aux normes.

Par ailleurs, un rapport de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), reçu le 21 avril dernier portant principalement sur les déchèteries et aires de déchets verts de la CCPA, fait apparaître la nécessité de mener les démarches qui permettront d'assurer la mise en conformité de ces installations. Des constatations ont été faites et le rapport indique les situations à corriger.

Mais au-delà de la mise en conformité se pose la question de l'optimisation des installations concernées et de leur fonctionnement.

Le 25 juin dernier, la commission environnement a émis un avis favorable à la réalisation d'un audit qui permettrait également d'élaborer plusieurs scénarios d'optimisation et de rénovation.

Cet audit, dont la réalisation est prévue sur une période de 1 an (de novembre 2015 à novembre 2016) se ferait en 2 phases :

- Phase I :

1) Diagnostic du service actuel du réseau des 5 déchèteries et des 3 plates-formes de déchets verts : état des lieux, analyse des flux, gestion, tonnages, organisation, fréquentation...

2) Audit exhaustif de chacun des sites au regard de la nouvelle réglementation ICPE 2710 et ses annexes.

3) Audit exhaustif de chacun des sites au regard du guide de référence pour l'attribution des labels « ESQUAL » de l'ADEME.

- Phase II :

En s'appuyant sur les résultats de la phase I, le bureau d'études proposera plusieurs scénarios (au moins 2 par site) d'optimisation et de rénovation.

Ils devront inclure pour chaque site la mise en place de nouvelles filières (ex : responsabilité élargie du producteur mobilier, recyclerie, contrôle d'accès automatique...). De plus, chaque mesure fera l'objet d'une prévision chiffrée et conforme aux prescriptions relatives aux conceptions des déchèteries et au plan départemental de prévention et d'élimination des déchets du Finistère.

Le bureau d'études intégrera l'ensemble des préconisations dans un programme prévisionnel de travaux concernant les années 2016 à 2019.

L'estimation, par le service déchets, de la dépense à prévoir est d'environ 40.000 € TTC.

A noter que cette étude préalable est une action inscrite au contrat de territoire (financement départemental à hauteur de 10 %).

Par ailleurs, la commission environnement propose la création d'un comité de pilotage qui serait chargé de suivre l'élaboration du diagnostic et celles des scénarios proposés, il serait constitué de :

- 5 représentants élus : le président de la CCPA, le vice-président en charge des travaux, la vice-présidente en charge de la gestion des déchets, l'élu de la commission travaux, l'élu de la commission environnement.

- 5 représentants des services : le directeur de la CCPA, la directrice des services techniques, la chargée de prévention des déchets, la technicienne chargée de l'hygiène et de la sécurité, le responsable des déchèteries.

A noter qu'il serait proposé aux représentants des services financeurs et instructeurs (ADEME, Département, ...) de participer aux séances de ce comité de pilotage.

Le bureau communautaire, à l'unanimité, :

- **se prononce favorablement sur la réalisation de cet audit,**
- **autorise la mise en place et la constitution d'un comité de pilotage,**
- **mandate le Président pour lancer la consultation des entreprises et l'autoriser à signer les documents contractuels à intervenir dans le cadre de ce marché.**

5- Mission Locale – classement en Service Social d'Intérêt Général – Marie-Annick CREAC'HCADDEC

3dbc011015

Le dispositif Mission Locale du Pays de Brest est porté par une association loi 1901 avec qui la Communauté de Communes a passé une convention pour la période 2014/2017.

Bien qu'acteur à part entière du service public de l'emploi, cette association n'est pas reconnue en tant que tel par les instances européennes au vu du traité de Lisbonne et en raison de son statut associatif.

En tant que partenaire de la Mission Locale du Pays de Brest, la communauté de communes doit se prononcer sur la qualification de cette association en Service Social d'Intérêt Général afin que celle-ci puisse continuer à percevoir les subventions publiques, en particulier le fonds social européen et ne pas relever du champ concurrentiel.

Les membres du bureau communautaire, à l'unanimité des votants, se prononcent favorablement sur le projet de délibération, qui était adressé en annexe du dossier de séance. Nadège Havet ne prend pas part au vote.

6- Paroles en Wrac'h – promotion de l'évènement – Roger TALARMAIN

4dbc011015

Le festival « Paroles en Wrac'h » est né en 2009 de la volonté des communes de Landéda, Lannilis et Plouguerneau. Il est le fruit d'un travail de réflexion mené par les bibliothèques et médiathèques de ces 3 communes.

En 2012, la commune de Bourg-Blanc a intégré le festival, suivie par les communes de Coat-Méal, Le Drennec, Plabennec, Plouguin et Plouvien en 2013 et enfin Saint-Pabu en 2014.

L'objectif recherché, à travers cet évènement, est de contribuer à faire découvrir la parole dans tous ses états. Il permet également de renforcer l'attractivité des bibliothèques des communes concernées et de les fédérer.

Pour les éditions 2013 et 2014, la CCPA a participé au financement de cette opération à hauteur de près de 50 % (6 353 € en 2013 et 6 517 € en 2014). L'autre moitié étant financée par les communes participantes, proportionnellement à leur nombre d'habitants. Les spectacles étaient gratuits.

Après une année d'interruption, l'équipe organisatrice du festival (personne des bibliothèques, médiathèques, représentants des associations parties prenantes de ces structures) s'est réunie début juillet désirant maintenir cet évènement sur le territoire. Ces derniers souhaitent recueillir l'adhésion et le soutien de la CCPA. L'équipe poursuivra sa réflexion, en fonction des orientations prises par la CCPA et son éventuelle participation financière.

La commission territoire a émis un avis favorable au soutien de cet évènement le 16 septembre dernier à raison d'une édition de ce festival tous les deux ans.

Elle propose une rencontre entre les organisateurs, les élus de la commission territoire et les adjoints à la culture des communes afin que soit précisée l'implication des collectivités du territoire dans l'organisation du festival.

Dans ce cadre, la CCPA pourrait accompagner les porteurs de projets dans la réalisation des actions de communication. En revanche, elle n'interviendrait pas sur les autres aspects de l'organisation. Les coûts ainsi engendrés seraient alors déduits du montant de la subvention qui pourrait être éventuellement accordée.

Le bureau communautaire, à l'unanimité, donne son accord à un soutien de principe de la CCPA à l'organisation du festival Paroles en Wrac'h. Une réunion, dans les termes évoqués ci-dessus, aura lieu le 14 octobre à la médiathèque de Plouguerneau.

7- ZAC de Kerlouis – acquisitions de terrains par la SAFI – Bernard GIBERGUES

5dbc011015

Par délibération en date du 19 décembre 2013, le conseil communautaire a approuvé la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à vocation d'activités au lieu-dit "Kerlouis" à Lannilis sur une surface d'environ 21 hectares.

Les terrains situés dans le périmètre du projet de zone d'activités sont, en grande partie, classés en zone **IAUib3n** (terrains urbanisables à vocation d'activités).

La SAFI, concessionnaire de la ZAC, a engagé des négociations à l'amiable avec l'ensemble des propriétaires des terrains concernés.

Dans le cadre de ces négociations, un accord a été trouvé avec le propriétaire (Mme Jeanine MARZIOU épouse JAOUEN) de deux unités foncières situées :

Lieu-dit	Références cadastrales	superficie
Kerveur	ZE 49	13 160 m ²
	AC 22	405 m ²

La parcelle ZE 49, classée en zone **IAUib3**, est louée dans le cadre d'un bail rural. La parcelle AC 22 est, quant à elle classée, en **Uhb** (urbanisable à vocation d'habitat).

Une carte sur l'état du foncier dans le périmètre de la ZAC sera présentée en séance.

Le prix proposé par la SAFI et accepté par le propriétaire dans la promesse de vente comprend :

- un prix d'acquisition se décomposant comme suit:
 - E 49 (13160 m² x 4 €/m² = 52 640 €)
 - C 22 (405 m² x 20 €/m² = 8 100 €)

La différence du prix au m² entre les deux parcelles est liée à leur classement (la parcelle ZE49 étant destinée à un usage agricole et la AC 22 à la construction d'habitation).

=> Soit un prix de vente de 60 740 €.

- une indemnité de remploi, sous réserve que la déclaration d'utilité publique (DUP) soit effective. Cette indemnité devra être également versée dans l'année qui suit la signature de l'arrêté préfectoral (portant DUP). Elle se décomposerait comme suit :
 - de 0 à 5000 € : 20% x 5000 € = 1 000 €
 - de 5000 à 15000 € : 10 000 € x 15 % = 1 500 €
 - au-delà de 15000 € : 45740 € x 10% = 457 €

=> Soit une indemnité de remploi de 7 074 €.

L'estimation France Domaine porte à 20 € la valeur vénale au m² de la parcelle AC 22 et à 4 € la valeur vénale au m² de la parcelle ZE 49. Il n'y a donc pas d'écart de prix entre ces estimations et les prix d'acquisition qui seront appliqués.

A noter que, concernant la parcelle ZE 49, un abattement locatif correspondant à 10% de cette valeur pourrait être appliqué. Cependant, conformément aux négociations menées entre la SAFI et le propriétaire, cette possibilité sera écartée.

Concernant l'exploitation agricole du terrain, la communauté de communes, en lien avec la commune de Lannilis et la SAFI proposera à l'exploitant agricole impacté, dans la mesure du possible et à titre de compensation, des surfaces agricoles équivalentes. La constitution de réserves foncières actuellement en cours devrait le permettre.

Le bureau communautaire, à l'unanimité, :

- **se prononce favorablement sur l'acquisition des parcelles ZE 49 et AC 22, situées au lieu-dit Kerveur sur la commune de Lannilis, pour une superficie de 13 565 m² pour un prix global de 60 740 €, éventuellement majoré d'une indemnité de emploi telle qu'évoquée ci-dessus.**
- **autorise la SAFI à signer les actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente**

8- Questions diverses

- Calendrier 2016 des bureaux et conseils communautaires – Christian CALVEZ

Mois	Bureau communautaire	Conseil communautaire
janvier	07/01 et 28/01	
février		11/02 (repas)
mars	03/03 + 31/03	
avril		14/04
mai	12/05	
juin	02/06	23/06
juillet	07/07 (repas)	
août		
septembre	01/09	
octobre	06/10	20/10
novembre	03/11	
décembre	01/12 (repas)	15/12

- Rapport d'activités 2014 de la CCPA – Christian CALVEZ

Un exemplaire est remis en séance.

- Association CÉZON – demande de subvention d'investissement pour des travaux de restauration et de conservation du fort Cézon – Christian CALVEZ

Une demande de subvention d'investissement de 23 000 € a été reçue le 15 septembre 2015 de l'association "Cézon".

Cette association a été créée en 1995 puis réactivée récemment dans le cadre d'un projet patrimonial, culturel et touristique de restauration du fort Cézon, pour y favoriser la création et la diffusion culturelles. Un budget de 793 000 €, moitié en investissement, moitié en fonctionnement, a été présenté à l'appui du dossier qu'ils ont constitué.

Il est à noter que l'île appartient à un propriétaire privé qui a passé avec l'association un bail jusqu'en 2033.

Ses responsables, qui ont par ailleurs eu des contacts avec la municipalité de Landéda, ont respectivement rencontré au début de l'été le président de la CCPA, Roger Talarmain et Andrew Lincoln, vice-présidents.

La communauté leur a adressé une lettre d'appui à leur candidature au programme « Héritages Littoraux », initié par la région Bretagne. Le président leur a parallèlement indiqué que leur projet n'est inscrit ni au contrat de territoire avec le département, ni au contrat de partenariat avec la région.

Avant tout examen d'un dossier qui comporte plus de 200 pages, la question est d'abord posée au bureau communautaire du principe d'accompagner ou non financièrement l'association "Cézon" dans son projet.

Selon les membres du bureau, sur le plan touristique, le projet est intéressant mais il en ressort quelques fragilités. Certains élus jugent contraignant le caractère privé du site pour justifier un financement public. De plus, le projet de territoire sera prochainement soumis au conseil de communauté, ainsi que le programme pluriannuel des investissements, actuellement en cours d'élaboration. De ce fait, les membres du bureau décident de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention. Le Président adressera, dans ce sens, une réponse au Président de l'association Cézon.

- Analyse financière et fiscale de la CCPA – Jean-François TREGUER

Le document est transmis aux membres du bureau.

L'étude rétrospective a été réalisée par les services du Trésor Public et porte sur la période 2012 à 2014. La situation de la CCPA est jugée satisfaisante sur la période analysée, mais il est constaté une stabilisation des ressources depuis 2014, une diminution des dotations de l'Etat (environ 150.000 de DGF en moins en 2015) et une relative stabilisation de la fiscalité dès 2015. A l'avenir, la CCPA devra reconstituer ses réserves en reconstituant sa capacité d'autofinancement et en maîtrisant les charges de fonctionnement. La faiblesse actuelle du remboursement de la dette permet à la CCPA d'apporter un autofinancement net satisfaisant à la section d'investissement mais le fonds de roulement diminue et la CCPA utilise ses réserves. Enfin, l'endettement a fortement diminué durant la période, 1.734.000€ en 2014 alors qu'en 2012, il s'évaluait à 2.407.000€.

- Décision modificative n°3 – Jean-François TREGUER

Au budget Aber-Benoît, il est nécessaire d'augmenter les crédits en fonctionnement, pour l'achat notamment de petit matériel et la location des WC. Au budget déchets, il faut prévoir 250 000€ de crédit complémentaire pour faire face aux dépenses des conteneurs enterrés. Enfin, au budget principal, afin de couvrir les dépenses de personnel (recrutements du directeur des finances et RH et le cadre A pour le PLUi), 40 000€ seront crédités au chapitre concerné.

- Fourrière animale – Christian CALVEZ

L'hypothèse du site de Penhoat a été écartée, le choix s'est donc porté sur le secteur du CETI sur la commune de Saint-Renan. Le montant des travaux est estimé à 700 000€. Le Président propose que la communauté retienne le principe de participer financièrement à l'investissement au prorata de notre population, soit entre 80 000 et 100 000€. Cet engagement ne porte actuellement que sur la fourrière, et non sur d'autres équipements évoqués.

- Loi NOTRe – Christian CALVEZ

Une présentation du dispositif législatif est faite en séance et porte plus particulièrement sur les conséquences directes en matière de répartition et d'exercice de certaines compétences sur le territoire, le devenir des syndicats mixtes et le possible impact sur la Dotation Générale de Fonctionnement bonifiée. Sur ce dernier point, une attention particulière a été apportée sur le fait que nous devons probablement anticiper le transfert des compétences eaux et assainissement au 01/01/2018 au lieu du 01/01/2020 dans le but de continuer à percevoir la DGF bonifiée, qui s'élève à environ 320 000 € par an. Il a été également rappelé que la compétence développement économique devra être élargie à l'ensemble des ZAE présentes sur le territoire à compter du 01/01/2017. Des interrogations se posent en ce qui concerne le transfert de compétence de la politique locale de commerce et ce que l'on peut entendre comme soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. A la même date, devront être également transférées les compétences : aires d'accueil des gens du voyage, création et gestion des maisons de services pour le public. Enfin, un dernier transfert de compétence devra avoir lieu, au plus tard au 01/01/2018, il s'agit de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Une réflexion est engagée sur ce point avec le Syndicat Mixte du Bas Léon.

- Devenir de l'Agence de Développement du Pays des Abers-Côte des Légendes – Bernard GIBERGUES

Le directeur de l'Agence a annoncé son départ à la retraite pour mai 2016. Les 2 présidents des communautés de

communes concernées constatent la disparition progressive de l'Agence. Aujourd'hui, il reste 4 agents en poste, qui pourraient intégrer d'autres structures telles que Brest Terres Océanes, le Syndicat Mixte du Bas Léon, la CCPLCL et la CCPA. Le Président de l'Agence provoquera prochainement un conseil d'administration, où il sera proposé la fermeture définitive. Au terme des échanges, le Président propose aux membres du bureau de donner leur avis sur la fin du financement de l'établissement. Le bureau communautaire, à la majorité, un élu s'opposant et deux élus s'abstenant, est favorable à l'arrêt du financement de l'Agence.

- Désignation d'un représentant au sein de la commission consultative du SDEF – Christian CALVEZ

6dbc011015

Une loi sur la transition énergétique a récemment été promulguée. Cette loi prévoit la création d'une commission consultative entre tout syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et l'ensemble des EPCI. Le SDEF propose que la commission comporte un membre par EPCI. Par conséquent, il convient de désigner un représentant de la CCPA au sein de cette commission.

A l'unanimité, Bernard GIBERGUES est désigné.

- Suite à donner à l'interview de François Cuillandre paru sur le Télégramme – Christian CALVEZ

Dans une interview parue dans le Télégramme du 1^{er} octobre, François Cuillandre revendique avoir ouvert pour faire venir vers la métropole brestoise deux entreprises phares du Pays des Abers : l'extension de la SILL, de Plouvien et le SAINT, de Bourg-Blanc. Le Président de la métropole est aussi Président du Pays de Brest qui constitue un bassin de vie et d'emploi de 400 000 habitants. A ce titre, cette revendication n'est pas acceptable car elle remet en cause le fragile équilibre progressivement mis en place sur notre territoire. Le Président de la CCPA adressera un courrier au Télégramme.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Dans un premier temps, le président informe les membres du bureau que les services ont détecté des irrégularités concernant l'exécution d'un marché public, attribué au GIE ACOR et à l'entreprise Théaud, qui porte sur le broyage, le transport et le traitement des déchets verts. La direction de la CCPA effectue actuellement des vérifications qui devraient permettre de confirmer ou d'infirmes ces suspicions.

Une information est ensuite faite sur les points suivants :

- Conteneurs enterrés – premier bilan des chantiers réalisés : le retour des citoyens est très positif, un appel d'offres sera prochainement lancé par les communes afin d'effectuer les travaux sur site.

- Rénovation de la maison du lac – état de l'avancement du projet : le lancement de l'appel d'offre pour le désamiantage du bâtiment débutera courant octobre. Le permis a été déposé le 04 août 2015, le délai d'instruction de 3 mois a été prolongé à 5 mois. De plus, la remise des offres, l'analyse et la CAO sont prévues début janvier 2016, pour un début de travaux au printemps.

- Signalétiques des zones d'activités économiques : des rendez-vous sont fixés les 21 et 22 octobre prochains sur les différentes zones, les travaux débiteront la dernière semaine du mois d'octobre.

- Devenir d'un bâtiment industriel communautaire situé sur la zone de Callac à Plabennec : Il s'agit du bâtiment de l'entreprise Le Got, récemment fermée. Dans un premier temps, des travaux devront être effectués, avant soit de mettre en location, soit de vendre le bâtiment.

- Adhésion éventuelle au syndicat mixte des eaux du Bas-Léon : La présidente du syndicat a adressé un courrier au président de la CCPA afin de solliciter l'avis du conseil de communauté sur son adhésion au syndicat. Une rencontre entre Marguerite Lamour, Christian Calvez et Nadège Havet est prévue le 07 octobre prochain.

- Abers en fête 2016 : Le 30 septembre dernier, une première réunion d'échanges avec Brest Terres Océanes et Brest Evénements Nautiques a été mise en place. Les élus de Landéda ont commencé à travailler sur le projet et une réunion de travail est programmée le 20 octobre à la mairie de Landéda.

- Réunion d'informations à Plabennec sur les migrants : Marie-Annick Créac'hcadec informe le bureau qu'un collectif de Plabennec organise une réunion d'informations sur les migrants. Elle transmettra l'invitation reçue aux membres du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.



Nom	Émargement	Nom	Émargement
Christian CALVEZ		Roger TALARMAIN	
Jean-François TREGUER		Guy TALOC	
Christine CHEVALIER		Dominique BERGOT	
Marie-Annick CREAC'HCADEC		Laurent CHARDON	
Bernard GIBERGUES		Yann LE LOUARN	
Nadège HAVET		Philippe LE POLLES	Excusé
Andrew LINCOLN		Jean-Yves ROQUINARC'H	